



Réf : CC/COM/Pr/2026/03

DÉCISION N° CC/Pr/COM/2026/001

Portant nomination au poste de Secrétaire Général

Le Président de *Conquête Citoyenne*,

- Vu les statuts et règlements du mouvement ;
- Vu la nécessité de renforcer la coordination et le fonctionnement interne ;
- Considérant les compétences, l'expérience et l'engagement de l'intéressé ;

DÉCIDE :

Article 1 :

Dr Mohamed Gadio est nommé *Secrétaire Général* de *Conquête Citoyenne*.

Article 2 :

À ce titre, il est chargé :

- de coordonner le fonctionnement administratif du mouvement ;
- d'assurer le suivi et l'exécution des décisions ;
- d'organiser les réunions et d'en assurer le compte rendu ;
- de veiller à la bonne mise en œuvre des activités du mouvement ;
- d'assurer la liaison entre les différentes structures.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Article 4 :

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tamba, **27 Avril 2026**

Le Président

Dr Ibrahima Ndiaye